Bulletin n°341 mai 2018





Chemin de l'Aciérie (agglo)

Chemin du Séru (commune)

EDITO

L'Association des Chemins ruraux du Nord Pas de Calais-Picardie, à notre demande, vient de réaliser une étude sur les chemins piétonniers (en prêt à la médiathèque).

Ces chemins sont qualifiés de « chemins ruraux » ou encore de « sentes » ou « ruelles » lorsqu'ils traversent des parties urbanisées.

Ils font partie intégrante du patrimoine public.

Le comité de pilotage a réuni deux élus (le maire et Mme Alda Delplanche) et trois marcheurs – randonneurs (Bruno Destuyver, Pascal Delplanche, Jacques Cartiaux).

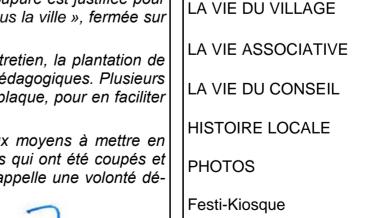
La chargée d'étude, Marion Bouchart, a travaillé à partir de données cadastrales et réalisé des relevés sur le terrain.

Ce comité assure le suivi de l'étude et sa mise en œuvre. Il est également chargé de veiller à reconstituer la continuité des chemins qui ont parfois été coupés, sauf lorsque la coupure est justifiée pour des raisons de sécurité (cas de « la ruelle sous la ville », fermée sur la partie traversant la voie ferrée).

Le Plan de gestion proposé mentionne l'entretien, la plantation de haies, ou encore l'installation de panneaux pédagogiques. Plusieurs de ces chemins seront matérialisés par une plaque, pour en faciliter l'accès et donc aussi les protéger.

La commune devra également réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour rétablir la continuité des chemins qui ont été coupés et dont l'intérêt environnemental et touristique appelle une volonté déterminée de notre part.

Votre maire



Nous contacter

Tél: 03.27.39.63.41

<u>mairiedemarpent@gmail.com</u>

http://www.marpent.fr

Dans ce numéro

2

6

7

11

14

4-14

16

LA VIE DE LA MAIRIE

LES BREVES

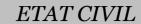
Comité de lecture

JM Allain, B Legros, C Lavielle

La Vie de la Mairie - Etat civil

NAISSANCES

ALBUS Luidji	27 février 2018	
BLONDELLE Julien	1 mars 2018	
HASNAOUI Inaya	19 mars 2018	





MARIAGES

BARBARE Dany	BANSE Corinne	5 mail 2018

DECES

DEMOUSTIER veuve PETEUL Renée	7 mars 2018	Née en 1927
VENEL Jean-Pierre	7 mars 2018	Né en 2053
RYCKBOSCH veuve Rosier Paulette	12 mars 2018	Née en 1926
DEGAND Gilbert	27 mars 2018	Né en 1930
FALAIX René	28 mars 2018	Né en 1941
LEFEBVRE Albert	30 mars 2018	Né en 1951
TALBI Hocine	15 avril 2018	Né en 1936
DESCAMPS veuve MARÉCAUX Monique	21 avril 2018	Née en 1928

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs s'est réunie en présence du maire, de Mme Sylvie Hornain, de Mrs Jean-Pierre Delaique, Pascal Delplanche, Claude Coquart, Jean-Marie Blairon, Jean-Claude Philippe et André Huart.

Un certain nombre de propriétaires ne déclarent pas leurs travaux mais ces omissions sont systématiquement relevées lors des visites du géomètre du cadastre avec des risques de rappels sur quatre ans.

Rappelons que toute modification extérieure d'un immeuble (pergola, véranda, Vélux ...) suppose de déposer, à minima, une déclaration de travaux en mairie.

JURES DE LA COUR D'ASSISE

Le tirage au sort des jurés aura lieu en mairie le mardi 5 juin à 17 heures Ce tirage au sort est public.

INSCRIPTIONS Accueils de Loisirs de juillet

Accueil des 6-16 ans (du 09 juillet au 03 août 2018)

Dossiers d'inscription à retirer en Mairie à partir du 14 mai et à rendre le lundi 18 juin au plus tard.

Accueil des 3-6 ans (du 09 juillet au 03 août 2018)

Pour les dossiers de pré-inscription s'adresser en Mairie à Mme Strobbe.à partir du 4 juin

Attention nombre de places limité. Seuls les dossiers complets seront enregistrés.

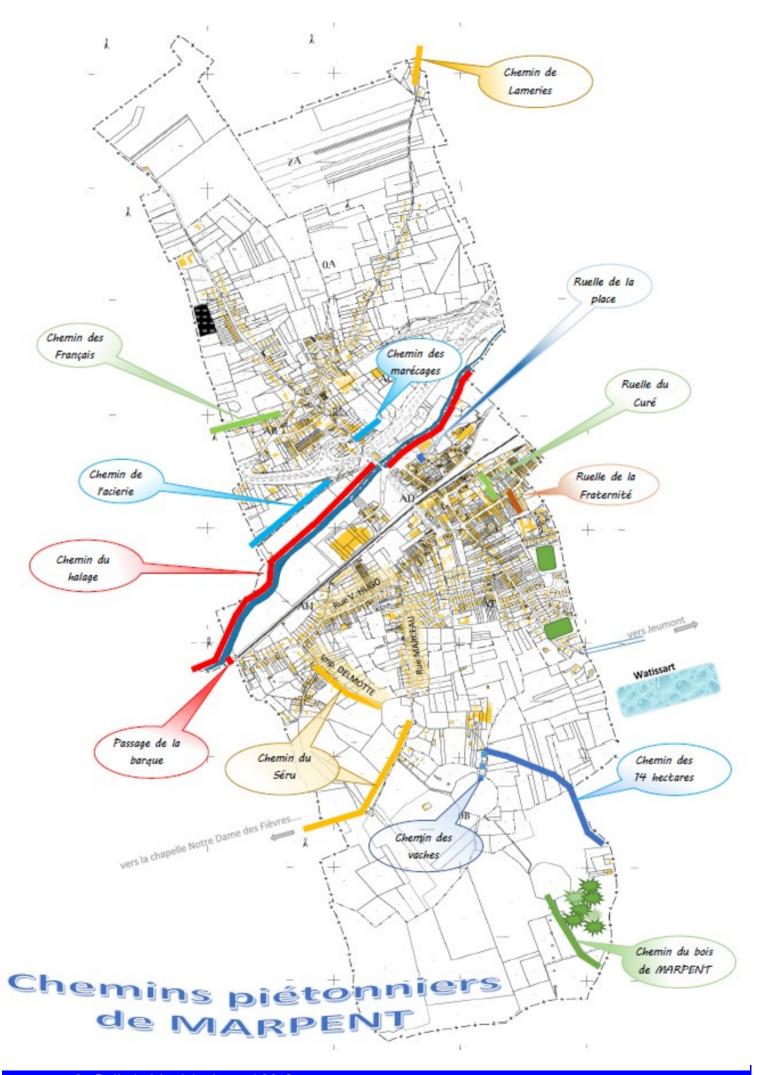
INSCRIPTION MATERNELLE - les inscriptions s'effectueront en mairie

*Pour les enfants de 2015, pas encore scolarisés à l'école Suzanne Lacorre

*Pour les enfants de 2016 (inscription possible dans l'ordre chronologique, sous réserve de place dans l'école et uniquement le matin)

Se munir – du livret de famille - du carnet de santé et d'un justificatif de domicile.

Remarque : pour les élèves de la grande section qui sont admis au CP, les inscriptions ne sont plus nécessaires car les deux écoles constituent le même groupe scolaire.



Thotos



Kid-Athlé MSL



Equipe Poussins d'AthlétismeChampionnat du Nord—**Médaille d'argent**



Restauration tournoi foot



Equipe U8. Foot



Animations tournoi de foot

Photos



Conférence des présidents d'associations



Randonnée Cyclo R. Tiqueux



AG Club Nautique



Club Nautique : BATEAU ECOLE



SORTIE NATURE



Les Marpinioux Vacances d'avril

Les brèves

CHORALE POUR ENFANTS

L'association MUSIQUE VIVANTE POUR TOUS organise des cours de Chorale pour enfants de 6 à 14 ans, le Mercredi de 14 H A 15 H 30 (Salle Hannequart).

CIMETIERE

Des effractions sur les véhicules stationnés dans l'allée du cimetière sont signalées. Nous conseillons aux visiteurs de stationner rue Jean-Baptiste Lebas.

DECHARGE SAUVAGE A LA FRAYERE

Début 2018, nous avons signalé à la Fédération de Pêche la présence d'une décharge sauvage à l'extrémité de la frayère, à la limite de Jeumont.

Cette dernière ne disposant pas de camion pour enlever ces déchets, le maire a organisé une réunion avec les représentants des Voies Navigables de France, propriétaire du site, de la Fédération de Pêche, gestionnaire de la frayère, de la ville de Jeumont et de l'Agglomération, utilisateur du chemin d'accès qui mène au réseau d'assainissement menant à la station.

A l'issue de cette réunion, VNF s'est engagé à faire le nécessaire pour enlever les détritus par le biais d'une entreprise et l'Agglomération à installer, dans le cadre d'une convention avec VNF, une barrière pour préserver l'accès de ses camions. Tout cela devant être réglé avant les congés...

Le maire a adressé ses remerciements à tous les participants pour leur contribution et la mise en place de moyens permettant d'éviter que le problème ne se reproduise.

CHIENS

Les déjections canines sont interdites sur la voie publique par arrêté municipal, ce qui inclut les chemins, ruelles et squares.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections par tout moyen approprié.

Emporter un sachet dans la poche est une bonne précaution.

Maire et adjoints sont habilités à verbaliser les contrevenants.

MARCHE

L'association de marche nordique vous invite à découvrir son site internet : marchenordicmarpent.monsite-orange.fr

N'hésitez pas à vous rapprocher du Président M. Bruno Destuyver au 06 89 26 55 16 (prêts de bâtons). Sorties le mercredi après-midi et le dimanche matin.

Le mardi, marche sportive : rdv sur le parking de PROXI à 9 heures.

BATEAU-ECOLE

Au cours du premier semestre, Bernard BILOT formateur agréé et membre du club, a formé 24 candidats au permis plaisance avec 18 permis côtier et 6 permis fluvial

Le samedi 28 avril, 11 candidats ont passé l'épreuve pratique à Marpent après avoir réussi l'examen de code à Dunkerque.

Le Président Michel Buisset et le maire de Marpent sont venus féliciter les heureux diplômés.

Les autres candidats sont inscrits les 2 et 16 mai à l'épreuve de code

DON DU SANG

Le mercredi 13 juin de 14 à 19 H, à Jeumont (salle Timmermans).



La vie du village

FESTI KIOSQUE nouvelle formule

Partant des constats :

Que le feu d'artifice faisait redondance avec celui tiré un mois plus tard lors de la Fête du Moulin

Que son coût (2 200€) n'était pas proportionnel au public qu'il attitrait sur la ducasse

Que l'animation du dimanche, même si le soleil s'y invite comme l'an dernier pour les joutes pour un montant de 1 200€, ne draine que peu de spectateurs

Nous avons fait le choix de revoir la formule de notre fête communale.

Nous consacrerons le même budget pour ce week-end de festivités mais sous la forme de 2 tickets de manèges offerts à chacun des élèves de notre Groupe Scolaire, utilisables tout le week-end.

Le principe des tickets à tarif réduit le lundi étant reconduit.

Le dimanche après-midi, Bibi le clown sur son cycle animera la fête.

Autre nouveauté : la brocante du samedi, si les conditions météorologiques le permettent, se déroulera dans le Parc Barbusse. Cela permettra de répondre plus facilement aux exigences de sécurité et libèrera la rue Barbusse pour le stationnement, plus pratique que l'avenue Jouhaux.

Au vu des retours que nous aurons (des marpentois et des forains), nous verrons s'il convient de maintenir cette formule l'an prochain.

MISE EN ACCESSIBILITE DU BUREAU DE POSTE

La loi sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public impose de réaliser des travaux conséquents dans plusieurs bâtiments municipaux.

La guestion du bureau de poste, immeuble communal loué à La Poste, n'échappe pas à la règle.

Bien au contraire, la réglementation interdit, en ce qui concerne les bâtiments où se trouve un service public, toute dérogation.

2 options se présentaient donc pour notre commune :

La mise en accessibilité

La fermeture du bureau de poste et donc, l'abandon du service postal

Très rapidement la première de ces options a été retenue par le Conseil Municipal.

3 nouvelles options se présentaient pour parvenir à maintenir l'accessibilité pour tous de ce service :

Le transfert du bureau de poste dans l'enceinte de la mairie. Cette option n'a pas été retenue par La Poste du fait du coût prohibitif du transfert, notamment du réseau informatique.

La création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie. Cette option n'a pas reçu l'aval de la municipalité du fait de la perte de services de cette implantation. Une agence postale communale est un petit bureau de poste avec, entre-autres, une limitation hebdomadaire à 350 € des dépôts et retraits en numéraire et la suppression des boîtes postales. Le fonctionnement de l'agence est assuré par un agent communal en contrepartie d'une indemnité versée par La Poste.

Les élus ont finalement opté pour la mise en accessibilité du bureau de poste actuel. Cette mise en accessibilité a débuté par la démolition partielle des escaliers et le réaménagement de places de stationnement. S'en est suivie l'installation d'un élévateur. Ces aménagements, quoiqu'encore partiels, ont permis de maintenir des services très appréciés par les marpentois. L'ensemble des travaux, se chiffrant à 34 000 € HT, est entièrement financé par la commune.

Simultanément à cette période de travaux, La Poste a procédé au démontage de la cabine téléphonique devenue obsolète et a implanté une boîte aux lettres en remplacement de l'ancienne ne répondant plus aux normes.

Rappelons que le bureau de poste de Marpent reçoit près de 400 usagers par semaine dont plus d'un tiers pour des opérations bancaires.

La Vie du village

MEDIATHEQUE

Le rapport de l'académicien Erik Orsenna sur la lecture publique prend acte de la mutation des bibliothèques, devenues des lieux où le livre n'est plus nécessairement la motivation de la visite, même s'il reste un objectif central.

Dans l'esprit de ce que propose l'académicien, notre bibliothèque se trouve elle-même intégrée dans une médiathèque (L'Oiseau-Lyre) qui fait cohabiter quatre espaces :

- La bibliothèque, avec lecture de contes une matinée par semaine aux enfants de la maternelle.
- Un cyber-centre : utilisé par l'école primaire plusieurs fois par semaine mais également ouvert au grand public en dehors des horaires scolaires avec un service d'aide au numérique doté de liseuses, tablettes, scanner pour numérisation de diapositives et, dorénavant, aide aux procédures dématérialisées dans le cadre des démarches liées aux véhicules.
- Un bureau pour diverses permanences du Pôle Insertion du département, de l'association QUE CHOI-SIR. rendez-vous du maire. etc....)
- Un espace polyvalent servant aux scolaires, à l'accueil périscolaire du soir, au club des retraités du rail, au club de scrabble, à diverses réunions, expositions, jeux de sociétés et même ponctuellement permettant la démonstration de sports d'intérieur.

Cette cohabitation de services permet des inter-relations et amène à la bibliothèque un public qui, sans cela, n'aurait pas fait le premier pas vers cette structure.

S'ajoute à cette offre un service de prêts à domicile, l'accueil régulier d'un groupe de personnes de la Maison de retraite, et l'installation de présentoirs (« si un livre vous plaît, prenez-le ») à la fois dans le hall de la médiathèque et dans la salle d'attente de notre cabinet paramédical.

Le déploiement de tous ces moyens ne crée certes pas des files d'attente mais n'en demeure pas moins indispensable pour entretenir la culture du livre.



TABLETTE NUMERIQUE POUR SENIORS

En partenariat avec la Poste, la médiathèque dispose désormais d'une tablette adaptée aux personnes âgées mais pas seulement.

Cette tablette a les mêmes vertus qu'un ordinateur mais elle est d'un usage beaucoup plus simple.

Un exemple : vous pouvez lire les messages que vous recevez mais aussi les entendre si votre vue n'est pas parfaite.

N'hésitez pas à passer au cyber-centre.

Loïc Marlot vous expliquera le mode de fonctionnement et par la suite pourra vous conseiller si besoin.

CITY-STADE

Depuis plusieurs années, les riverains du city-stade se plaignaient des nuisances sonores et des incivilités liées à cet équipement.

Plus récemment, nous avons constaté des dégradations irréversibles comme de l'huile répandue sur le revêtement ou le vol d'une partie de l'armature métallique.

Avant que cette armature ne disparaisse totalement, la municipalité a décidé de procéder au démontage de cette structure, à la grande satisfaction des riverains.

La Vie associative

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS

La première Conférence des Présidents d'associations s'est réunie à la médiathèque autour du maire et des adjoints.

Le maire a présenté le principe de cette conférence qui se tiendra une ou deux fois par an et qui traitera essentiellement de sujets transversaux et non des spécificités de chaque association.

Cette assemblée aura pour objectifs :

- 1°) D'apporter des informations sur des sujets qui concernent l'ensemble des associations comme par exemple le Système Informatique de la Vie Associative, les partenariats avec telle ou telle Mutuelle santé, les problèmes de locaux...
- 2°) D'avoir un temps d'échanges avec les élus.
- 3°) De permettre aux associations d'échanger entre elles pour sortir du cloisonnement.

Le maire en a profité pour revenir sur les demandes de subvention exceptionnelle lors des « anniversaires » : la commune n'accorde de subvention « anniversaire » que pour le cinquantenaire ou le centenaire d'une association, sous réserve que l'association ne dispose pas de trop de réserves financières, et qu'elle organise à cette occasion une manifestation publique sur la commune.

Hervé Nicol, adjoint aux travaux, a annoncé que la municipalité fera le point en juin pour communiquer sur le délai de disponibilité de notre salle polyvalente, actuellement en travaux.

Christian Lavielle, adjoint aux finances, a rappelé que les associations, à partir du moment où elles utilisent des locaux communaux, doivent communiquer leurs comptes.

Monique Nicol, adjointe, a annoncé qu'à l'issue des travaux, un Forum associatif serait programmé en utilisant l'équipement rénové, la Maison des Associations, la médiathèque et la salle de sport.

La fin de la séance fut consacrée à la présentation du partenariat entre le Moulin d'antan (gestionnaire du moulin) et ICE, le club d'électronique, qui installera des caméras à chaque niveau de l'édifice pour permettre aux visiteurs qui ne peuvent monter dans les étages d'en faire les visites virtuelles sur écran, en temps réel tout en restant au rez-de-chaussée.

COMITE DES ANCIENS

Le 12 Avril, la sortie au cabaret « le P'tit Baltar » à Nesle (Somme) a réuni 51 personnes, enchantées par cette agréable journée.

ATHLETISME

Le club marpentois MSL a organisé une compétition d'athlétisme pour les 5 à 11 ans (Kid.Athlé).

50 enfants venus de St Waast-la - Vallée, Ferrière-la-Grande, Maubeuge et Marpent ont concouru sur un 40 m, 40 m haies, saut en longueur, vortex et lancer de poids, tout cela sous un beau soleil, entouré d'un public qui avait répondu présent.

Après l'effort, les enfants ont pu déguster une bonne gaufre au chocolat, une boisson, et sont repartis avec une médaille en souvenir, offerte par la municipalité.

ATHLETISME

Le 17 mars, à Valenciennes, lors des championnats du nord en salle par équipe, la formation des poussines d'ESA 59, au sein de laquelle évoluent les marpentoises Rachel JOURNEL, Anna DEWATINES et Aymen BENATMANE, a remporté la médaille d'argent derrière celle de Cambrai.



Vie associative

RANDONNEE DE L'AMITIE

La randonnée de l'Amitié Roland Tiqueux a rassemblé 230 cyclos et 13 marcheurs, de quoi satisfaire le président Michel Delmotte, président des cyclos marpentois. Treize clubs, dont celui de Quévy, avaient répondu à l'invitation de ce rendez-vous annuel proposant plusieurs circuits.



Tous se sont retrouvés dans la salle de sport pour la remise des trophées en présence du maire et de Bruno Legros, conseiller délégué aux associations.

PLUIE DE MEDAILLES SUR LE TERRAIN DU BEL AIR

Le tournoi Claude Debail des U8 a réuni 23 équipes avesnoises sous un soleil de plomb.

Les organisateurs avaient prévu barbecue et saucisses – merguez pour le midi

et plusieurs structures gonflables pour les plus petits.



Après plusieurs sélections, c'est l'équipe d'Assevent qui remporte le trophée pour la troisième année consécutive et, à ce titre, le garde définitivement, devant Cousolre, Roeulx et Marpent.

Jean-Jacques Delvallée, Président du club, et son comité avaient toutes les raisons d'être satisfaits.

Les coupes furent remises par le maire et son adjointe Patricia Verplaetse, chaque joueur se voyant remettre une médaille en souvenir de cette belle journée sportive.

SORTIE NATURE AUX MARPINIAUX

Le Conservatoire des espaces naturels de la Région a organisé une sortie nature sur le site des Marpiniaux.

Animée par Nathalie Devézeaux, cette sortie visait le recensement et la découverte des insectes pollinisateurs, en lien avec le programme national de sciences participatives Vigie-nature. Si certaines plantes sont pollinisées par le vent, la plupart d'entre elles le sont, entièrement ou en partie, par les insectes qui viennent butiner pour se nourrir, et transportent ainsi involontairement les grains de pollen d'une fleur à une autre. Ce sont donc grâce à eux que ces fleurs sont fécondées et que la production de fruits et de graines peut avoir lieu.

Nos naturalistes sont donc partis à la recherche de ces fameux insectes : abeilles, guêpes, bourdons, coléoptères, mais aussi papillons, mouches et même fourmis

Les données photographiées ont ensuite été rassemblées au cyber-centre de la médiathèque et transmises au Muséum national d'Histoire naturelle afin que les scientifiques étudient l'évolution des populations de ces insectes.

Les participants ont, de leur côté, enrichi leur collection d'images et leurs connaissances sur ces petites bêtes fascinantes.

Vie du conseil municipal

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Christian Lavielle présente le bilan financier.

Les comptes de l'année font apparaître des dépenses nettes de fonctionnement de 1 475 007, 65 € pour un montant de recettes de 1 677 556, 19 € permettant de dégager

un excédent de fonctionnement de 202 548 ,54 €, auquel vient s'ajouter l'excédent 2016 (115 834, 06 €), soit un solde positif de 318 382, 60 €.

Dans la section investissement, les recettes nettes s'établissent à 437 753, 19 € pour un total de dépenses de 656 598, 07 €, soit un déficit d'investissement de 218 844, 88 €, déficit couvert par une partie de l'excédent d'investissement 2016 qui était de 196 453, 25 €, soit un solde négatif global ramené à 22 391,63 €.

Le maire souligne que le montant des différentes dotations a baissé de 130 000 € depuis 2013 mais que les dépenses de personnel ont baissé, passant de 876 000 € en 2015 à 797 000 € en 2017.

Les comptes du receveur étant concordant avec le compte administratif, l'un et l'autre sont votés à l'unanimité.

Le conseil vote également à l'unanimité les restes à réaliser 2017 et les affectations de réserves en ventilant pour 2018, 250 000 € à la section investissement et 68 382, 60 € à la section de fonctionnement.

BUDGET 2018

Les membres présents votent le budget 2018 présenté par Christian Lavielle et qui fait apparaître, à taux d'imposition constants pour la commune (16, 51 % pour la Taxe d'habitation, 20,32 % pour le foncier bâti et 63,62 % pour le foncier non bâti), un équilibre dépenses/recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 1 641 882, 60 € et de la section d'investissement à hauteur de 1 918 237, 74 €.

Christian Lavielle précise que l'essentiel des dépenses d'investissement se portera sur l'achèvement des travaux du projet M2S et sur l'implantation du terrain synthétique.

Le conseil vote également le compte administratif du lotissement le Pré Fleuri et le budget prévisionnel 2018 du lotissement dont l'état d'avancement est le suivant : 7 parcelles vendues (dont 6 construites) et une pour laquelle il n'a pas été donné suite au compromis de vente en raison d'un refus de prêt bancaire.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE

Le conseil mandate le maire pour :

- * signer la convention relative au versement du fonds de concours voirie dans le cadre des amendes de police.
- * signer la convention relative aux travaux d'implantation de la signalisation « stop », rue Salengro.
- * signer le devis précisant le montant de la participation de la commune pour l'aménagement d'une place PMR rue du Bel Air.
- * signer le montant rectificatif des travaux de la zone bleue de la rue de la République.

SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RESERVE AU PLU

Lors de l'élaboration du PLU au début des années 2000, la municipalité avait inscrit un emplacement réservé sur le terrain cadastré 170, chemin du long fossé en vue d'y réaliser une petite opération d'habitat social, proche du centre-bourg.

Aujourd'hui, compte-tenu des opérations sociales réalisées, privées (Résidence des marronniers) ou publiques (Résidence Mendes-France, quartier de la Fraternité et Clos Simone Schwartz), la commune a augmenté le taux de logements sociaux et souhaite privilégier l'accession à la propriété.

Le propriétaire de cette parcelle envisage lui-même de réaliser ultérieurement des lots en accession sur une bonne partie de son terrain.

Estimant que le projet du propriétaire est conforme au projet d'intérêt général, le conseil décide, puisque la démarche privée rejoint ici la volonté communale, de lever l'emplacement réservé frappant ce terrain.

SUBVENTION LYCEE CAMILLE CLAUDEL DE FOURMIES

Le conseil alloue une subvention de 35 € pour un jeune marpentois scolarisé au sein du Lycée Camille Claudel de Fourmies dans le cadre d'un voyage de fin d'année à Londres.

CENTRE DE GESTION DU NORD

Le conseil émet un avis favorable à la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque du CDG 59.

Nota : lorsqu'un membre adhérent au CDG 59 requiert sa sortie de cette structure, tous les membres affiliés doivent se prononcer par vote sur cette démarche.



MARPENT

10ème édition

BROCANTE

du Comité des Anciens

Dimanche De 6H à 18H

10 JUIN Cité des Cheminots

1€50 le ml sans réservation

Gaufres & Buvette sur place:







FPNM

MUTUELLE SANTÉ

14 juillet et le 16 septembre.



La Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre

Et

L'Association Marpentoise Loisirs et Culture

Vous invitent à l'exposition artistique

IMPRESSIONS ET SENSATIONS DU MONDE

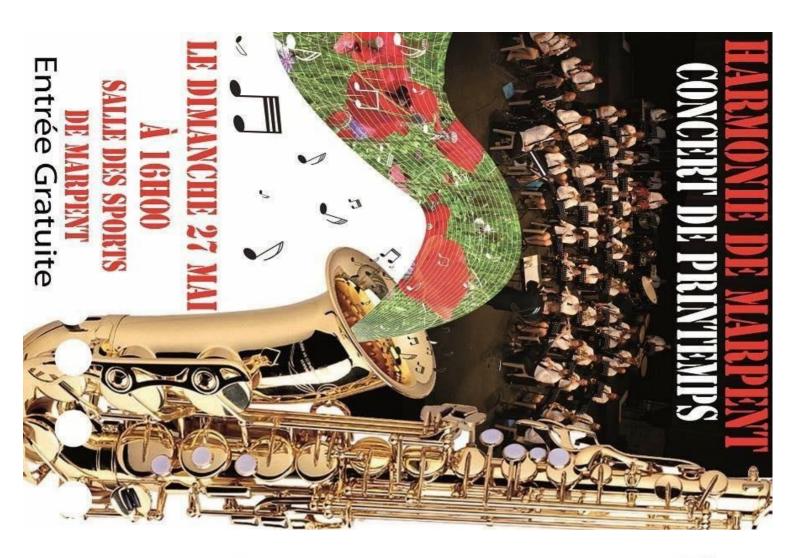


Peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, pastel, porcelaine, céramique, dentelle, couture, broderie...

Du jeudi 21 juin au samedi 23 juin 2018 de 10 h à 19 h dimanche 24 de 10 h à 18 h



A la GARE NUMERIQUE à Jeumont Salle des pas perdus





1: Association: LA-JOJE-DE LA-FAMILLE vous-propose d

féter-l'arrivée-de-l'été-en-musique-en-vous-invitant-a-uni

oiree-en-chansons-au-cours-de laquelle-se-produiront des

artistes locaux vous offrant talent et diversité



Au programme:

- LA Chorale ARC EN CIEL de COUSOLRE
- Laurène VATIER
- Le groupe JAM SESSION EVENTS Starmania
- Eric GOLOS Revolucion Balavoine
- Alicia DOR Une voix en OR
- MUSIQUE VIVANTE POUR TOUS
 Gitanos de las Islas



Entrée gratuite Buvette Petite restauration

FPNM - la Joie de la Famille - MARPENT

Histoire locale | Espace des habitants

ESPACE DES HABITANTS

Je tiens à remercier chaleureusement la personne qui, ayant trouvé un trousseau de clefs le jeudi 29 mars 2018, l'a ramené à la mairie et m'a ainsi permis de le récupérer! (Rue des frères Roucheau)

HISTOIRE LOCALE

La statue de « la Vierge à l'enfant »

En 1243, Nicolas II de Barbençon, en l'honneur de Notre dame d'Ayde, fonde la Maison destinée aux filles de l'Ordre de Saint-Augustin, une petite communauté de religieuses augustines dont ses deux filles firent partie.

Transplantée quelques années plus tard à Solre-sur-Sambre, cette communauté donna naissance au Monastère de la Thure (dont il subsiste des ruines).

Mais le culte de Notre d'Ayde perdura et, lors de l'édification de l'église en 1442, une statue de Notre Dame d'Ayde en bois de tilleul peint et doré du XIIIe y fut installée. La Vierge prend une pose hiératique

en tenant l'enfant Jésus sur ses genoux.

La commune fut dès lors le lieu d'un pèlerinage renommé à la Trinité dédié à la Vierge, sous le vocable de Notre Dame d'Ayde à tel point qu'au 18e siècle, il concurrençait tellement celui de Walcourt que les religieux de cette commune belge entreprirent de faire changer la date. L'affaire alla jusqu'à Rome mais le pape confirma le rassemblement traditionnel de Marpent qui exista jusqu'à la fin des années 90.

Classée aux Monuments Historiques de même que l'ostensoir (17^e) et la couronne (18^e), c'est aujourd'hui la plus ancienne statue de la Vierge du département du Nord.

Les responsables de la paroisse relancent cette année la procession qui se déroulera de la manière suivante :

Samedi 26 mai : départ du kiosque à 17 h 30 jusqu'à l'église pour la neuvaine.

Journée de clôture le dimanche 3 juin : départ du kiosque à 10 h 15 jusqu'à l'église.



Statue de la Vierge à l'enfant

Photos



Elévateur



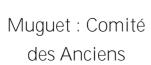
Foire de printemps (APCM)



Chasse à l'œuf (AEM)



Voyage à Nesle du Comité des Anciens





MARPENT 2018 2 & 3 Juin 2018

KFESTI-KIOSQUEN

SAMEDI

06h00/18h00 Brocante dans le parc Barbusse, (1€50/mL, 3€/mL pour les pro)



TOMBOLA

16h00 Ouverture des manèges,

18h00 Concert de l'Harmonie Communale,

21h00 Tombola de la Municipalité sous le Kiosque,

Des bons d'achat à gagner! (tickets remis par les forains)

DIMANCHE

06h00/18h00 Brocante rue de l'Industrie, (1€50/mL, 3€/mL pour les pro)

Manèges forains, restauration,

15h00 « BIBI » le clown sur son bicycle

sculpteur de ballons

20h00 Tombola des Forains.





Demi-tarifs (à partir de 16h)

sur les manèges : tickets distribués dans les écoles.









